

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**du SIVU des CHENAIES de l'ADOUR**  
\*\*\*  
**13 Avril 2022 à 19 H 00**

Le treize avril deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, s'est tenue dans la salle des fêtes de LAUREDE, l'Assemblée Générale du SIVU des CHENAIES et PEUPLERAIES de l'Adour sous la présidence de Monsieur Michel ROUSSEL, Président du SIVU.

Etaient Présents : 29 délégués sur 46.

Mesdames & Messieurs : BROCA Laurent (Bastennes), GONI Céline (Bélus), LALNNE Denis (Candresse), SARRAUDE Francine (Castelnau Chalosse), SAINT-CRICQ Viviane (Cauneille), LAMIABLE Benoît (Dax), DUTREUILH Damien (Donzacq), DUPREUILH Patrick (Gamarde), DUCASSE Pascal (Gousse), LANOT Hervé (Heugas), BARROUILHET Monique (Lahosse), ROUSSEL Michel (Laurède), DEGERT Benjamin (Louer), TASTET Thierry (Lourquen), CRABOS Michel (Mouscardès), BOISSEL Gérard (Nerbis), CANJOUAN Yves (Nousse), MAURY Martine (Onard), DARBAYAN Jean-Marie (Pontonx sur l'Adour), LABAT Alain (Poyanne), SOURIGUES-CHINON François (Saint-Aubin), LESPIAUCQ Patrice (Saint-Geours d'Auribat), DUBOS Thierry (Saint-Jean-de-Lier), POURTAU Philippe (Saint-Martin-de-Seignanx), ETIENNE Bernard (Saint-Vincent de Paul), PIERRE Christian (Sort en Chalosse) TOURNIER Pierre (Téthieu), LABADIE Jérôme (Toulouzette) et HONTANS Pascal (Vicq d'Auribat).

Communes excusées : GOOS / HINX / MUGRON / PRECHACQ et TERCIS.

Communes non représentées : CASSEN / CLERMONT / MEES / MIMBASTE / NARROSSE / OEYRELUY / POMAREZ / POUILLON / RIVIERE-SAAS & GOURBY / SAUGNAC & CAMBRAN / SEYRESSE et YZOSSE.

Assistaient également à cette assemblée à titre consultatif :

- Mr Frédéric ARRIEUSSECQ : Responsable ONF UT Vallée de l'Adour, correspondant du SIVU.

Etaient excusés :

- ❖ Mr Eric CONSTANTIN, Directeur ONF Agence LNA.
- ❖ Mme Christelle GACHERIEU, Responsable service Forêts Travaux agence ONF LNA.
- ❖ Mr Xavier FORTINON, Président du Conseil Départemental Landes.
- ❖ Mme Lucie TAVERNE, Directrice du service Environnement CD40.
- ❖ Mr Thierry CAZEAUX, Chargé de mission Forêt du CD40.
- ❖ Mme Dominique DEGOS, Conseillère départementale Landes.
- ❖ Mme Geneviève MORICEAU, Service Gestion Comptable de Saint-Sever.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des Délégués et les remercie pour leur confiance et l'attention qu'ils portent aux Assemblées Générales du SIVU.

**COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE du 16 Mars 2022**

Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 16 mars 2022 a été adressé à tous les délégués. Le Président demande à l'assemblée si des observations sont à noter. Le compte-rendu est accepté à l'unanimité des membres présents.

## SECRETARE DE SEANCE

Madame Monique BARROUILHET, 1<sup>o</sup> vice-présidente, déléguée de la commune de LAHOSSE, est nommée secrétaire de séance.

## TRAVAUX SYLVICOLES PROGRAMME 2022

Le programme 2022 concerne **41 communes** (43 en 2021, 45 en 2020, 43 en 2019). Le montant total prévisionnel TTC du marché (estimé sur la base des prix unitaires moyens des 3 dernières années) se chiffre à

- **475 696,94 €** (avec assistance technique)
  - Entretien des plantations → 22 % du programme (25,2 % en 2021)
  - Travaux de plantation → 38 % du programme (17,4 % en 2021)
  - Acquisition et entretien des régénérations naturelles → 40 % du programme (57,4 % en 2021)
- ▶ **511 hectares** de forêts (hors regarnis et compléments) soit **19 %** de la surface chêne des communes du SIVU
- ▶ Aide du Conseil Départemental des Landes de **60 000 €** : soit **17 %** du montant des travaux aidés (lots 1 à 10) TTC ou **14 %** du total du marché TTC.

**Montant global prévisionnel de 475 697 € TTC**

LOTS	SIVU 1	SIVU 2	SIVU 3	Total (€ TTC)
1		31 726,42		31 726,42
2		35 415,82		35 415,82
3		34 814,95		34 814,95
4	4 707,34		23 334,19	28 041,53
5	3 198,58		17 445,34	20 643,92
6	7 568,11		24 350,70	31 918,81
7	19 677,02		26 025,78	45 702,80
8	24 739,11		7 791,52	32 530,63
9	10 676,49		26 395,16	37 071,65
10	12 297,01		31 410,94	43 707,95
ATDO ONF	12 130,84	20 610,97	22 022,08	54 763,89
JAUG		3 438,96		3 438,96
Entretiens 1 <sup>ère</sup> année (n+1)	4 811,40			4 811,40
PLANT		29 986,59		29 986,59
Protections GIBIER		24 380,52		24 380,52
Publicité marché	405,12	421,68	793,20	1 620,00
Régie communale	3757,3		10427,8	14 185,10
11 (Trlco)	936			936,00
Total (€ TTC)	104 904,32	180 795,91	189 996,71	475 696,94

### Détail des travaux 2022

#### Programme « SIVU 1 »

- ❖ **160 hectares** d'entretien de plantations avec la régie communale et les entretiens « n+1 » (150 en dégagements manuels).

C'est une stabilisation en surface par rapport à 2021.

## Programme « SIVU 2 »

- 26,53 ha de plantation en plein (10,5 ha en 2021, 18 ha en 2020) soit un besoin de :
- 40 747 plants de chênes dont 34 507 de chêne pédonculé
- 1 920 plants en regarnis de plantation (4 750 en 2020, 1 250 en 2019)
- 2 530 plants pour les compléments de régénération naturelle (400 en 2021, 1 500 en 2020, 2 100 en 2019, 1 400 en 2018)

Le besoin en plants pour cette année est de :

- 34 507 plants de chênes pédonculés
- 3 720 plants de chênes sessiles + 600 chênes pubescents
- 1 920 plants de feuillus divers (érable champêtre, charme et tilleul)

**40 747  
plants**

### Focus Programme « SIVU 2 »

→ 26,53 ha de plantation en plein (10,55 ha en 2021, 18 ha en 2020)

- un report de 2021 : Rivière pour 1,7 ha.
- des problèmes de graminées envahissant les parcelles (inondations) pour Saignac et Cambran, Seyresse, Sort en Chalosse : env. 9 ha
- ancienne peupleraie pour St Vincent de Paul : 3 ha
- Pontonx sur l'Adour : plantation de près de 4 ha sur surface totale de 12 ha  
=> surfaces non régénérées naturellement
- absence de régénération naturelle : Oeyreluy (env. 5 ha)

## Programme « SIVU 3 »

- ❖ 132 hectares de broyage de la végétation (141 ha en 2021, 121 ha en 2020, 148 ha en 2019)
  - 29 ha rez-terre
  - 103 ha en hauteur (20 - 30 cm) / quand le semis est présent
- ❖ 0 ha d'ouverture de cloisonnement (12 ha en 2021, 24 ha en 2020, 11 ha en 2019, 13 ha en 2018)
- ❖ 176 ha d'entretien de cloisonnements d'exploitation
- ❖ 141 ha d'entretiens synonymes de régénération naturelle « acquise »  
(186 ha en 2021, 181 ha en 2020, 180 ha en 2019, 230 ha en 2018)
- ❖ 8 ha de dépressages et nettoiemnts (11 en 2021, idem en 2020, 2019 et 2018)

## Régie communale 2022

👉 3 communes pour un montant prévisionnel de 14 185 € HT  
(3 757 € en SIVU 1 et 10 428 € en SIVU 3).

Forêt	Localisation	Type travaux	CODE SIVU
CASSEN	2.u, 13.u	suiti de plantation	1
PONTONX/ADOUR	33.u	suiti de plantation	1
PONTONX/ADOUR	31.u, 32.u, 33.u, 34.u	régénération naturelle	3
TETHIEU	21.b, 28.b	suiti de plantation	1
TETHIEU	27	régénération naturelle	3
TETHIEU	13.a, 29.a	régénération naturelle	3

## Les autres lots

### PROTECTIONS :

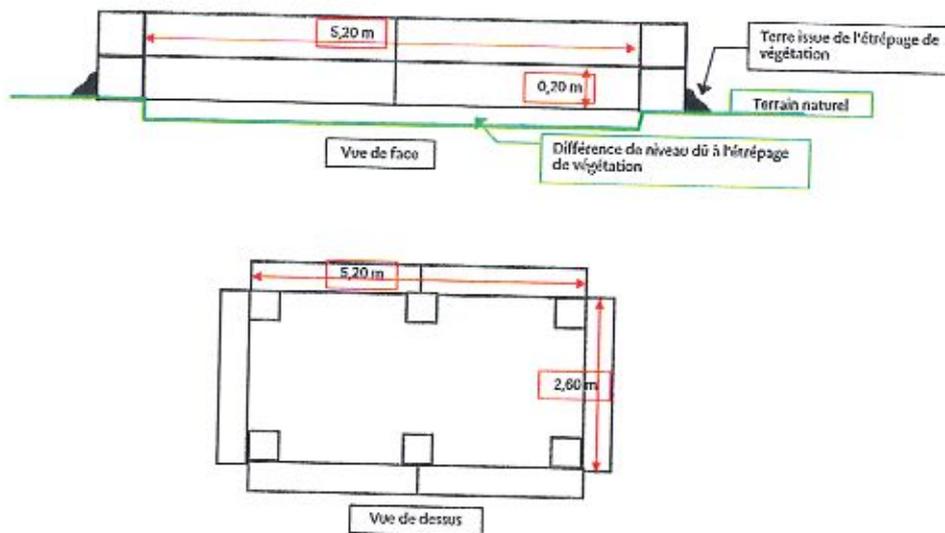
- Consultation annexe portant sur la fourniture des piquets (16 367 U) et des protections (14 767 U)

### PLANTATIONS :

- Contrat de culture pour l'élevage de plants de CHP, signé 01/22, avec les pépinières Lemonnier => 0,79 € HT/plant

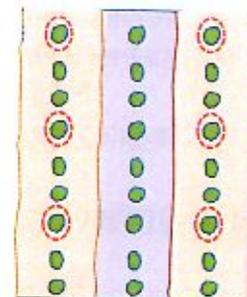
### JAUGES :

- Amélioration des jauges de Téthieu et Heugas
- Confection de jauges : 5,2 m X 2,60 m X 0,40 m

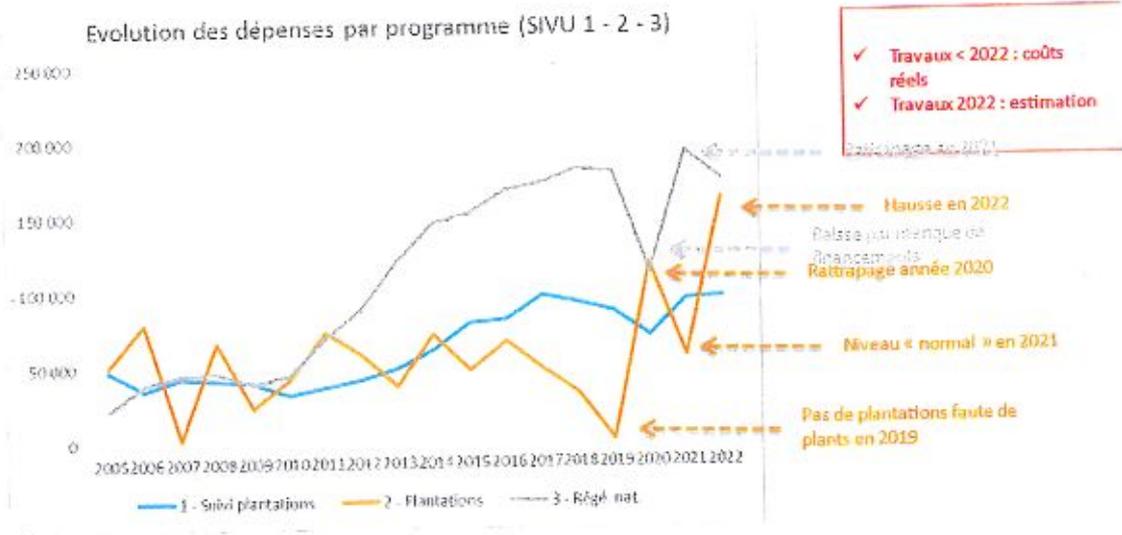


### Lot 11 (TRICO) :

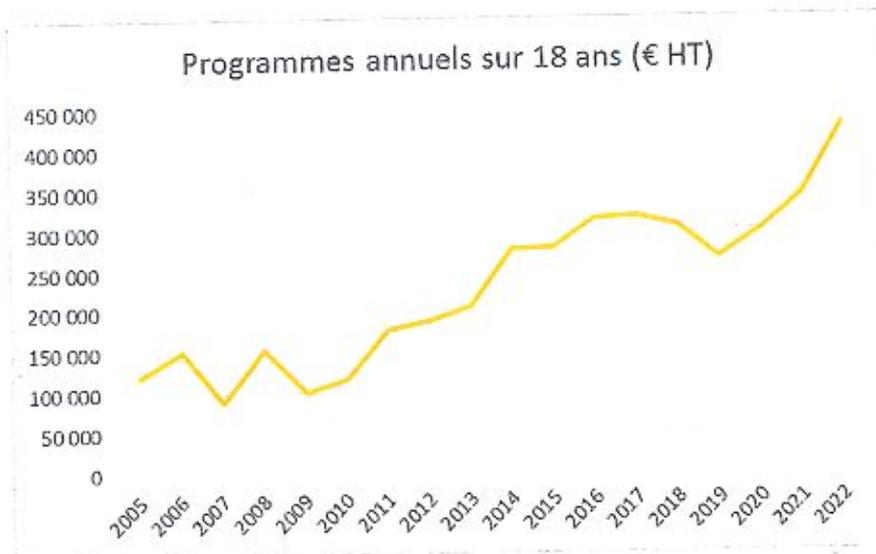
- Consultation annexe portant sur l'essai du Trico Forêt sur 2 ha de plantation de chêne sessile à Cauneille
- Schéma :
  - Deux pulvérisations 6 ml/plant
  - Produit dilué au 1/2
  - Traitement 1 ligne/2
  - La ligne traitée n'est pas protégée
  - 2 passages
- Coût : 0,50 €/plant => 780 € HT pour 1560 plants traités
- Intérêt : comparatif entre protections en plein (3 590 € HT/ha) et 3 ans de pulvérisation (2 340 € HT/ha)



Montants € HT des SIVU 1-2-3 sur 18 ans



- SIVU 1 : Stabilisation depuis 2017
- SIVU 2 : Hausse en 2022 : près de 26 ha de plantation
- SIVU 3 : Stabilisation en 2021 et 2022



- Le programme global est stable depuis 2016. Après une diminution notable en 2019 faite de plants, il retrouve un niveau normal en 2020 et un peu augmenté en 2021 du fait du coût de certains travaux. Nette augmentation en 2022 du fait de l'augmentation de surfaces en plantation.

### Les suites à donner

Si approbation totale ou partielle du programme 2022 par le Comité Syndical :

- ✓ Le DCE est préparé par l'ONF
- ✓ Consultation publique principale pour les lots 1 à 11
- ✓ Consultations en parallèle pour les lots PROT, JAUG
- ✓ A noter : contrat de culture CHP en cours => Entreprise Lemonnier
- ✓ Réunion de la CAO du SIVU et dernières attributions à caler
- ✓ Lancement des travaux : **juillet 2022**

Mode de passation du marché : Marché européen

- Seuil de 215 000 € dépassé - conséquence : obligation de faire un Appel d'Offres ouvert (publication dématérialisée : plateforme des marchés publics + BOAMP + JOUE)
- Dématérialisation obligatoire : conséquence : risque de perte des petites structures
- Contraintes administratives fortes et délais incompressibles : conséquence : calendrier serré, mais jouable
- Crise COVID 19 : nous ne devrions plus connaître les mêmes problèmes qu'en 2020.

## ECOLE de la FORÊT

Le Président relance la problématique sur l'acquisition des malettes pédagogiques relatives à l'opération « Ecole de la Forêt ». Par convention du 01/11/2018, l'ONF et le SIVU avaient contractualisé un projet de programme de découverte des chênaies de l'Adour destiné aux élèves des écoles primaires des communes rattachées et une demande de subvention auprès de la Région avait été effectuée. Mr ARRIEUSSECQ précise qu'une participation financière au développement de cet outil a été attribuée par la Région à hauteur de 50 % et donc en conséquence le reste à charge pour le SIVU s'élève à 8 455 € pour les 1 000 malettes. Cette dépense sera imputée à l'article 2188 de la section Investissement du BP 2022.

Il précise que pour l'année scolaire 2022-2023, le CPIE de St Martin de Seignanx assurera l'animation de l'école de la forêt en collaboration avec l'ONF en espérant que les directeurs d'écoles répondent présents afin de terminer la boucle des écoles.

## BUDGET PRIMITIF 2022

Les documents de synthèse ont été adressés à chaque délégué avec la convocation.

Monsieur le Président présente en détail le budget 2022 qui s'équilibre globalement en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	1 300 185,09 €	116 843,77 €
DÉPENSES	1 300 185,09 €	116 843,77 €

### Présentation et Détail par Section

#### ➤ Section de Fonctionnement : Dépenses

Chapitre	Pour mémoire BP 2021	BP 2022
011 – charges à caractère général	44 339,43	67 148,86
012 – charges de personnel	19 950,00	23 000,00
65 – autres charges de gestion courante	16 720,00	18 000,00
66 – charges financières	8 316,40	8 074,49
022 – dépenses imprévues	7 200,00	-
023 – virement à la section d'investissement	-	-
042 – opérations d'ordre budgétaire	602,82	620,42
<b>TOTAL</b>	<b>97 128,65</b>	<b>116 873,77</b>

#### ➤ Dépenses :

**Chapitre 011** : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des services : fournitures administratives, frais d'affranchissement, imprimés, remboursement de frais de

logistique, maintenance, assurances multirisques, cotisations, mise en place du RGPD-DPO, frais bancaires.

On peut noter une légère hausse des dépenses : provision pour l'opération « Ecole de la Forêt » qui a pour but de faire découvrir les chênaies de l'Adour aux jeunes générations. Quant à l'organisation du voyage d'étude 2022 (si autorisation sanitaire) la totalité des frais sera prise en charge par les participants (transport, assurances, hébergement, visites...).

### **Chapitre 012 : charges de personnel :**

Ce chapitre regroupe les dépenses de personnel pour 23 000,00 € : 1 seul agent assure les fonctions de secrétaire du syndicat : grade rédacteur principal 1<sup>o</sup> classe – durée hebdomadaire : 11/35<sup>o</sup>  
Les dépenses de ce poste sont en légère hausse et prennent en compte la valeur du point d'indice, les charges sociales, l'assurance risques statutaires, le régime indemnitaire (RIFSEEP catégorie B) et une prévision de crédits au 64118 (autres indemnités) pour 1 500 €.

### **Chapitre 65 : autres charges de gestion courante :**

Ce chapitre concerne principalement le versement des indemnités et cotisations des Elus pour 18 000,00 € (1 président et 2 vice-présidents). A noter qu'au BP 2022, les Elus ont décidé de maintenir leur position prise en 2020, à savoir : leur indemnité est réduite de 50 % des montants maximum.

### **Chapitre 66 : Intérêts de la dette :**

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette pour 7 500 €. Le rattachement des charges concerne les ICNE détaillés comme suit :

ICNE exercice N = 3 000 €      ICNE exercice N-1 = - 2 425,51 €

### **Chapitre 022 : dépenses imprévues :**

Du fait du passage en 2022 à la comptabilité M57, ce chapitre est définitivement supprimé.

### **Chapitre 023 : virement à la section d'investissement :**

Pour 2021, il n'est pas nécessaire de prévoir de l'autofinancement à la section d'Investissement.

**Chapitre 042 :** A ce chapitre concernant les Opérations d'Ordre Budgétaire, s'inscrit l'amortissement du matériel informatique pour 620,42 €.

### **➤ Recettes :**

Le montant des recettes de la section de Fonctionnement s'élèvent à 116 843,77 € dans lequel est inclus l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2021 soit 24 923,77 €.

Elles se répartissent comme suit :

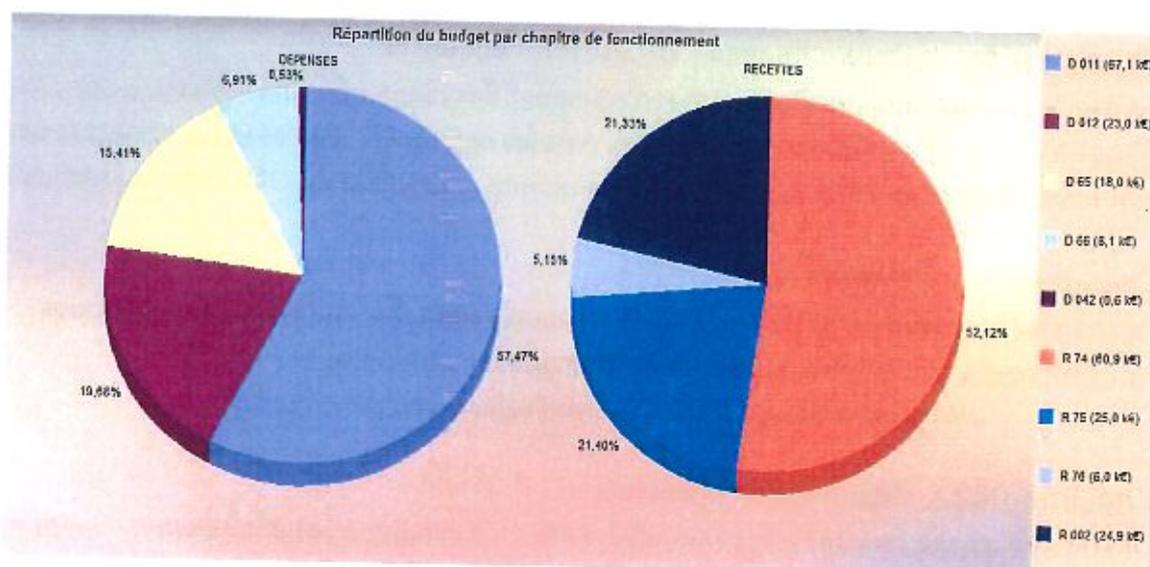
Chapitre	Pour mémoire BP 2021	BP 2022
74 – dotations et participations	65 500,00	60 900,00
75 – autres produits divers de gestion	21 150,00 -	25 000,00
76 – produits financiers	6 020,00	6 020,00
77 – produits exceptionnels	200,00	-
002 – résultat antérieur	4 258,65 -	24 923,77
<b>TOTAL</b>	<b>97 128,65</b>	<b>116 843,77</b>

**Chapitre 74** : Ce chapitre est le poste le plus important de la section de fonctionnement et il comprend la participation des communes concernant la gestion des forêts / ha qui a été revue à la hausse pour permettre un fonctionnement équitable du syndicat (5 000 €). Ce chapitre s'élève à 60 900 € y compris le remboursement des intérêts de la LT pour le bois façonné 2019.

**Chapitre 75** : Ce chapitre concerne le voyage d'étude 2022 et intègre la totalité des frais du séjour par les participants y compris le transport.

**Chapitre 76** : Les produits financiers correspondent au remboursement par les communes des intérêts relatifs aux prêts des travaux sylvicoles et aux produits de participations.

**Chapitre 77** : Les produits exceptionnels concernent la participation des éventuels sponsors ou mécènes à l'opération « Ecole de la Forêt » lancée en 2016.



### ➤ Section d'Investissement : Dépenses

Les dépenses de la section d'Investissement s'élèvent à **1 300 185,09 €** et se répartissent comme suit, dans lesquelles sont inclus les Restes à Réaliser 2021 pour 136 000,00 €.

Chapitre	Pour mémoire BP 2021	BP 2022
16 – emprunts (capital)	298 700,00	323 500,00
2181 – Ecole de la Forêt – achat mallettes 2020	3 000,00	10 000,00
2188 – Brochure 40 ans	5 000,00	7 085,09
45 – opérations pour compte de Tiers :	777 960,98	629 600,00
45812001 : suivi de plantations 2020	60 500,00	
45812002 : plantations 2020	157 460,98	
45812003 : régénération naturelle 2020	150 000,00	
45812021 : suivi de plantations 2021	104 990,00	16 000,00
45812022 : plantations 2021	72 360,00	74 000,00
45812023 : régénération naturelle 2021	232 650,00	54 000,00
45812201 : suivi de plantations 2022		104 000,00
45812202 : plantations 2022		182 500,00
45812203 : régénération naturelle 2022		199 100,00
020 - dépenses imprévues	46 750,00	
041 – opérations d'ordre budgétaire	410 000,00	330 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 541 410,98</b>	<b>1 300 185,09</b>

Les principaux investissements concernent les travaux sylvicoles :

- Achèvement travaux sylvicoles campagne 2021
- Programme prévisionnel de travaux année 2022.

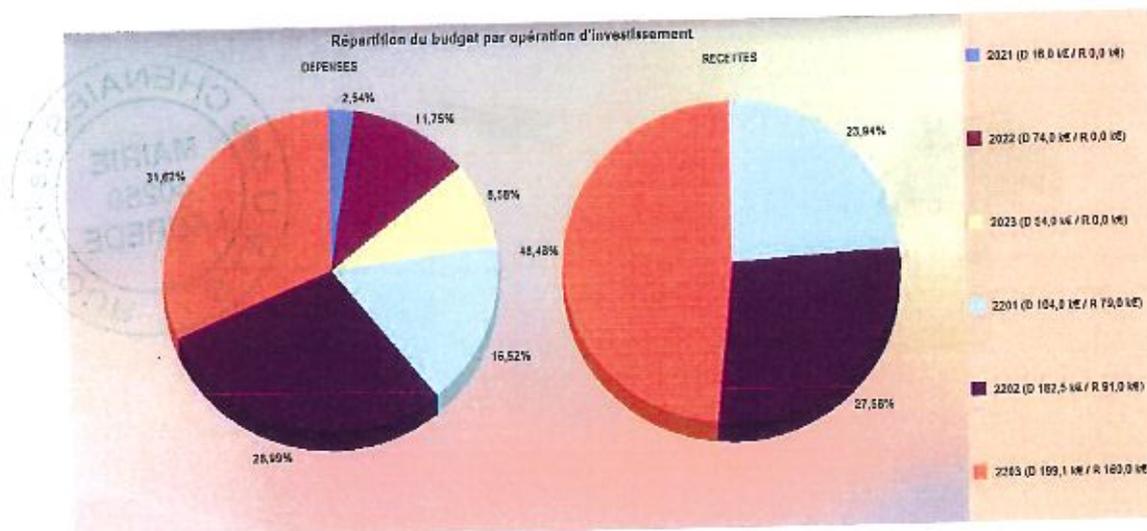
### ➤ Recettes

Les recettes de la section d'Investissement s'élèvent à **1 300 185,09 €** et se répartissent comme suit :

Chapitre	Pour mémoire BP 2021	BP 2022
001 – Excédent Fonctionnement reporté	378 808,16	284 564,67
1323 – subvention CD 40	60 000,00	60 000,00
1641 – emprunts travaux sylvicoles	410 000,00	330 000,00
276348 – remboursement annuités (capital) par les communes	282 000,00	295 000,00
021 - virement de la section de fonctionnement	-	-
040 – opérations d'ordre budgétaire (amortissement)	602,82	620,42
041 – opérations d'ordre budgétaire (affectation prêt)	410 000,00	330 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 541 410,98</b>	<b>1 300 185,09</b>

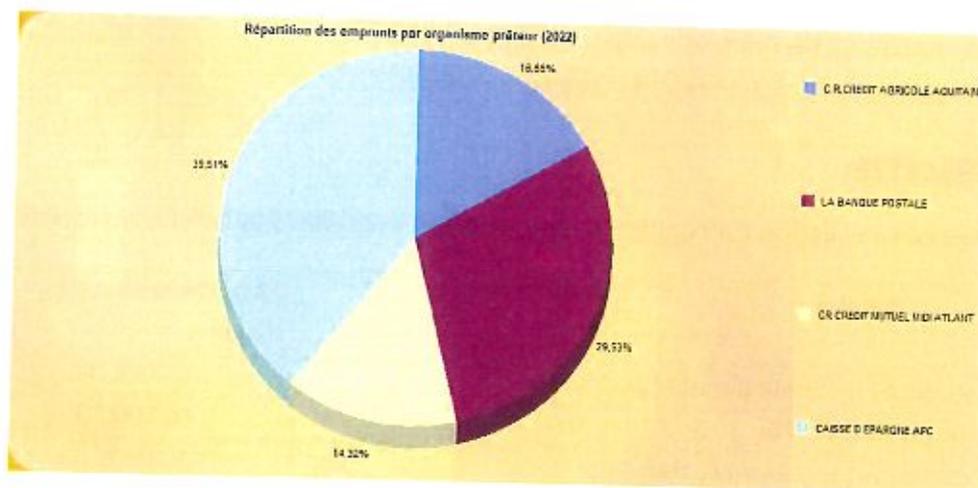
Les principales recettes sont constituées par :

- un emprunt relatif aux travaux sylvicoles de 330 000 € (remboursable sur 5 ans)
- le remboursement par les communes des annuités (part capital) pour 295 000 €
- le versement (solde) de la subvention du Conseil Départemental pour les travaux sylvicoles 2021 (base 30% des travaux HT et plafonnée à 60 000 € par opération) et acompte 2022 (30 000 €) soit un total de 60 000 €
- les recettes d'amortissement pour 620,42 € (matériel informatique)
- les recettes OOB concernant l'affectation du prêt travaux pour 330 000 €
- et l'excédent 2021 reporté pour 284 564,67 €.



### ➤ L'Endettement

Le remboursement du capital de la dette pour emprunt s'élève en 2022 à 323 500 €. Le remboursement relatif aux prêts des travaux sylvicoles contractés sur 5 ans, varie chaque année. Le tableau annuel des annuités est établi par commune en regroupant les prêts des diverses banques (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, La Banque Postale, Caisse d'Épargne).



Mr le Président demande s'il y a des questions sur ce document budgétaire. Après délibération, le budget primitif est approuvé et voté à l'unanimité des membres présents. Le Président remercie l'assistance.

## QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'étant posée et l'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été traité, le Président déclare la séance close à 20 H 15 et invite les délégués à discuter autour du pot de l'amitié.

Pour extrait conforme, à LAUREDE le 20 juin 2022.



*Signé*

Le Président

Michel ROUSSEL

